



RÉACTION DE FORCE OUVRIERE



Le Bureau confédéral de **FO** dénonce avec force, l'acte barbare commis dans les locaux de Charlie Hebdo.

Il apporte son soutien et sa solidarité aux proches des victimes et à l'ensemble de la rédaction de Charlie Hebdo et rappelle que la liberté d'expression et la liberté de la presse

sont des libertés démocratiques fondamentales.

FO apporte également son soutien à sa fédération de la police et à son syndicat ainsi qu'aux policiers, plusieurs des leurs, ayant perdu la vie dont un délégué **FO**.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2015

Le 15 janvier 2015 doit avoir lieu le CTL emplois : pour être exact on devrait d'ailleurs plutôt dire CTL visant à entériner les sites où la direction locale va désimplanter des emplois

RAPPEL :

■ Pour le 44, ce sont encore 24 suppressions d'emplois qu'il va falloir encaisser (-19C, -3B, -1A, -2IDIV et +1AFIPA). Depuis 2009, il y a eu 206 emplois supprimés dans notre département.

■ Au niveau national ce sont 2000 emplois qui seront supprimés en 2015. Depuis 2009, le total des postes supprimés s'élève 16 021, soit presque 10 fois les effectifs de la Loire-Atlantique !

Les organisations syndicales ont décidé de boycotter le 1er CTL : elles tiendront une heure mensuelle d'information sur le site Châteaubriant, site (où malheureusement comme de nombreux autres), le manque criant d'effectifs rend insupportable le quotidien professionnel des agents.



Sujet à suivre dans nos prochaines éditions ...

COMITÉ DE SUIVI DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES ET DES ENGAGEMENTS : KÉSAKO ?



En juillet 2014, le gouvernement a décidé de mettre en place un Comité de suivi des aides publiques aux entreprises. De longue date, **FO** revendique un tel suivi public, **de façon à**

pouvoir disposer de données fiables sur le montant et la nature des aides consenties aux entreprises.

Nous avons obtenu d'une part que ce comité de suivi ne soit pas lié au "Pacte de responsabilité" et d'autre part qu'il soit adossé au Commissariat à la stratégie et à la prospective (CGSP) en partant du "comité de suivi du

CICE", celui-ci donnant satisfaction .

Pour **FO**, l'élargissement du "comité de suivi du CICE" aux parlementaires constitue un point positif que nous demandons dès sa création, en 2013. Le lien avec les évaluations parlementaires sur les différents dispositifs d'aides pourra ainsi être réalisé facilement.

Nous avons notamment proposé que cette nouvelle instance s'intitule "Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements". Cette dénomination, retenue par le gouvernement, montre qu'il convient d'affecter toute aide publique à des engagements concrets et donc à une conditionnalité.

Déjà 110 Mds € d'aides publiques aux entreprises en 2013, plus de 135 Mds en 2017 :

Il n'existe pas de définition légale de ce que recouvrent les "aides aux entreprises". Il a été retenu, comme **FO** le revendiquait, une définition large de cette notion : seront prises en compte toutes les interventions économiques publiques en faveur des entreprises.

Cette approche élargie permet d'intégrer :

- les aides financières de l'Etat, des Collectivités territoriales, des opérateurs publics (Banque publique d'investissement, Caisse des dépôts et de conciliation, Investissements d'avenir, réseaux consulaires, etc) ;
- les dépenses et les exonérations fiscales (y compris toutes les niches en faveur des entreprises) ;
- les exonérations de cotisations sociales ;
- toutes les interventions publiques sur différents niveaux économiques bénéficiant directement aux entreprises.

En coût budgétaire, en ajoutant les aides du Pacte de responsabilité (y compris CICE), les aides publiques aux entreprises représenteraient selon une hypothèse basse plus de 135 Mds€ en 2017. Le montant des aides publiques aux entreprises ne cesse de croître, avec, en face, aucun effet en faveur de l'emploi notamment !

Une évaluation des exonérations de cotisations sociales dès 2015 :

FO a également obtenu que ce nouveau comité poursuive l'évaluation spécifique du CICE. Pour 2015, nous avons demandé de débiter par les exonérations de cotisations sociales (environ 31 Mds € aujourd'hui, hors Pacte de responsabilité, donc autour de 41 Mds € en 2017) et par une évaluation du Crédit d'Impôt Recherche (plus importante niche fiscale qui représente presque 6 Mds € /an). Cette proposition de travaux a été retenue. Ce type d'évaluation doit permettre de mesurer la pertinence et les résultats par rapport aux objectifs affichés à l'origine d'une aide publique : pour **FO**, cela doit pouvoir conduire à l'arrêter, ou la réorienter en conditionnant mieux son attribution et en contrôlant strictement son utilisation.

